

Rapport N° 35

Réponse à la motion de M. Fabrice Bodmer, Conseiller communal, intitulée "Motion demandant la remise en état de la ruelle de l'Industrie".

Nyon, le 23 février 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission au complet qui s'est réunie le 16 février 2012 à 19h15 pour étudier le rapport Municipal N°35 en présence de Monsieur le Municipal Olivier Mayor et du chef de service des Travaux & Environnement, Monsieur François Menthonnex. La commission les remercie pour leurs réponses et explications.

Rénovation pour la réhabilitation de la ruelle de l'Industrie

La ruelle de l'Industrie, trait d'union entre le quartier de Rive et la vieille ville, avec son tunnel n'est pas engageante. Tableau peu reluisant, le tunnel fait parfois office de WC publics pour besoins en tous genres sans compter sur l'épaisse couche d'excréments d'oiseaux. Cette situation contribue au sentiment d'insécurité et décourage le passage, il est vraiment temps de corriger cela en lui donnant un aspect qui au contraire encourage l'usage de cette ruelle.

Au printemps 2008, la Municipalité a souhaité mener une réflexion sur l'entretien de la ruelle de l'Industrie. Une étude analytique relative aux pistes de réflexion a été réalisée, ainsi qu'une recherche historique concernant les ruelles des Moulins et de l'Industrie à Nyon. Depuis, plus aucune démarche n'a été entreprise pour concrétiser tout ou partie de ce projet. Consciente que cette ruelle comporte de nombreux atouts pour le centre-ville, et constitue un vrai trait d'union entre le quartier de Rive et la vieille ville, la Municipalité souhaite, dans un premier temps, assainir le tunnel en question puis réactivera le projet de requalification de l'entier de la ruelle de l'Industrie.

Mesures à court et moyen terme

Mesures à court terme

Les mesures à court terme doivent permettre d'assainir définitivement le tunnel franchissant la rue St-Jean. Pour ce faire, il est proposé de supprimer la sur-largeur du tunnel (cavité intermédiaire) en réduisant sa largeur au gabarit des tunnels construits en moellons. Cette simple mesure aura pour conséquence de ne plus offrir aux pigeons des niches dans ce lieu de passage. Cet espace de transition pourrait permettre d'exposer des photos historiques de l'activité industrielle des lieux et une fresque murale réalisée par des élèves sur le thème de l'énergie hydraulique au service de l'industrie.

L'éclairage du tunnel sera également adapté à ce nouvel aménagement.

Ces mesures ont fait l'objet d'une première estimation financière (+/- 30%), soit :

• Fermeture de la cavité intermédiaire par un système de cloisons métalliques et solides, comportant une porte pour l'accès technique et le support en retrait de grandes photos historiques	CHF	35'000.—
• éclairage au sol (spots LEDS) et plafond lumineux	CHF	20'000.--
• restauration des tunnels en moellons	CHF	10'000.--
• fresque murale / couche de base	CHF	3'000.--
• frais divers	CHF	7'000.--
• honoraires mandataire	CHF	15'000.--
TOTAL	CHF	90'000.—

Un crédit pourrait être demandé par voie de préavis en 2012.

Mesures à moyen terme

La ruelle de l'Industrie a un caractère unique, autant au niveau des liens qu'elle offre avec le réseau urbain qu'au niveau de sa particularité. Son potentiel est riche et quasiment inexploité : elle offre un accès piétonnier aisé et direct du centre-ville aux quais, tout en possédant un aspect visuel typique à connotation médiévale. Ce lieu mérite un projet de mise en valeur de qualité, en miroir de ses particularités uniques.

Ce projet fera appel à de nombreuses compétences de l'administration, et nécessitera un comité de projet multidisciplinaire. Il est dès lors essentiel d'envisager une étude détaillée pour l'ensemble de la ruelle, et d'éventuellement réaliser ce projet par étape selon les investissements à consentir.

La demande de crédit d'études pourrait être planifiée en 2013.

Questions posées :

- Sur le moyen d'éviter les problèmes de salissure de pigeons : Il y a un projet d'installation de deux pigeonniers pour contrôler le nombre des pigeons dans la ville.
- Le statut de la place Henri Terribilini ? : La place est privée avec un usage public.
- Le statut de la cour de la Fleur de Lys ? : La place est publique.
- Une aide financière aux privés pour l'aspect de leurs bâtiments est-elle possible : la réponse est non.

Position des Conseillers

La commission est satisfaite de la volonté de la commune de vouloir réhabiliter la ruelle de l'Industrie. Cependant, les Conseillers suggèrent à la Municipalité de tenir compte des points suivants :

- Il est proposé de garder malgré tout un petit décrochement au niveau de la cavité intermédiaire du tunnel en évitant les recoins qui sont source de niche à pigeon.
- De veiller à ce que les pigeons ne puissent ré-envahir les lieux.
- De motiver les propriétaires privés et les bordiers pour se mettre dans l'esprit d'une ruelle réhabilitée en travaillant eux-mêmes sur l'aspect de leurs bâtiments.
- Promouvoir le passage au travers de cette ruelle par une bonne indication et information.

3. Conclusion

La ruelle de l'Industrie est un lieu chargé d'histoire qui offre une vue insoupçonnée sur une partie de la vieille ville; ce cheminement est ponctué de places et de placettes qui peuvent offrir des lieux de détente et de rencontre, mais aussi des regards et des vues inédits depuis ces endroits qui seront ainsi valorisés et dévoilés. Cette ruelle de faible déclivité est sans doute une des liaisons les plus agréables entre le centre commerçant et le lac. Cette remise en valeur en deux temps semble le meilleur moyen de rafraîchir son image et d'attirer à nouveau passants et touristes.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanimement vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal n° 35 concernant la réponse à la motion de M. Fabrice Bodmer, Conseiller communal intitulée "Motion demandant la remise en état de la ruelle de l'Industrie",

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 35 valant réponse à la motion de M. Fabrice Bodmer, Conseiller communal, intitulée « Motion demandant la remise en état de la ruelle de l'Industrie ».

La Commission :

SCHWERZMANN Danièle,
ALLAMAND Victor,
BODMER Fabrice,
CALAME François,
MERMILLIOD Jean-Claude,
MIEVILLE Laurent,
TSCHUY Frédéric,
FÜGLISTER Jean-François (président et rapporteur).